



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION
À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité que :

Lors de la séance ordinaire tenue le **1^{er} mars 2022**, le conseil a adopté le règlement numéro 2022-340 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

L'objet de ce règlement est d'établir un nouveau code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la loi et de remplacer celui adopté par le règlement numéro 2017-291.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné où toute intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 2^e jour de mars 2022

Denis Meunier
Directeur général
et greffier-trésorier par intérim